



LOT M.3.2

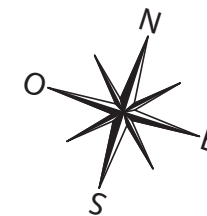
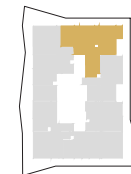
Réinventer l'art de vivre à Nice

JOIA, au coeur d'un quartier éco-responsable, imaginé pour ceux dont la protection de l'environnement, la réduction de leur empreinte carbone, la mutation des modes de chauffage et de transports vers des solutions plus vertueuses et durables sont des priorités... JOIA vous invite à découvrir un nouvel art de vivre au cœur de Nice.

Vous accéderez à REVA par la place Métropolitaine et par les venelles piétonnes dans le prolongement de la place Méridia. Ce bel immeuble à l'architecture aérienne déploie tous les avantages d'une construction de haute qualité environnementale et cumule les labels : Eco-vallée qualité, NF Habitat HQE et label E+C. L'architecture novatrice de REVA autorise toutes les audaces, avec des appartements lumineux et confortables ouvrant de multiples points de vue sur la Plaine du Var, les collines azuréennes et la mer.

Vous serez séduits par le patio intérieur de la résidence, qui offre un espace verdoyant, véritable oasis végétale au cœur de la ville. Vous apprécierez la proximité et l'accès à tous les services de la ville moderne : tramway en pied de la résidence, conciergerie de quartier et commerces.





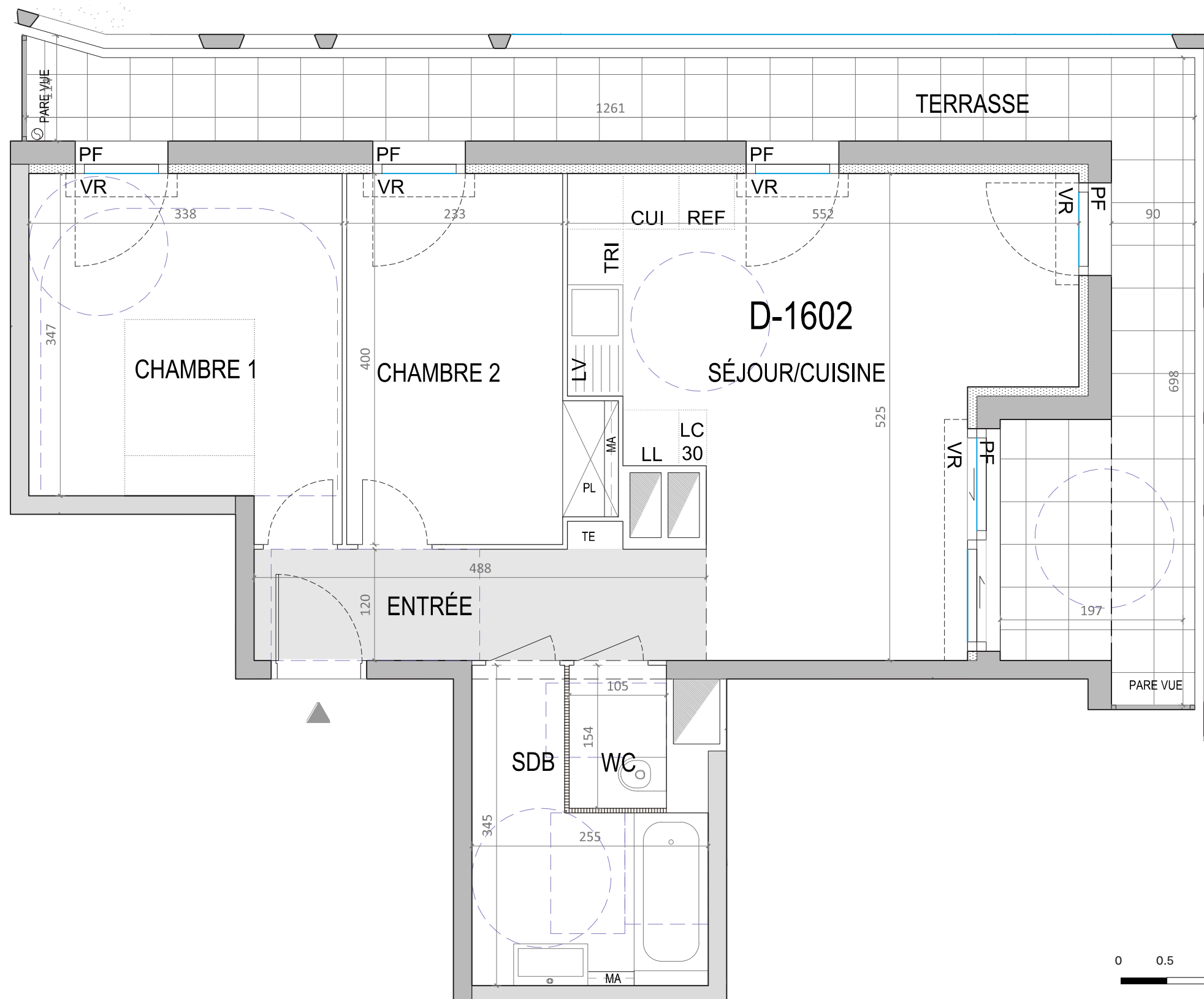
REVA

D1602 – Cage D – 16^e étage

Surfaces extérieures	
TERRASSE	20.0 m²
SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE	20.0 m²

LL - Lave linge	F - Fenêtre
LV - Lave vaisselle	PF - Porte-fenêtre
TRI - Tri sélectif	All - Allège
AV - Allège vitrée	VR - Volant roulant
CUI - Bloc cuisson	SDE - Salle d'eau
REF - Réfrigérateur	SDB - Salle de Bain
LC - Linéaire complémentaire	MA - Masquette
PL - Placard	P - Poutre
	E - Evier
GAINÉ TECHNIQUE	CLOISON FUSIBLE
TABLEAU ÉLECTRIQUE	ISOLANT
FAUX - PLAFOND	VITRAGE

26/01/2021 – Indice L



Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m – Hauteur minimale sous faux-plafond ou soffite sauf mention particulière : 2.20m – Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls sont fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.